

La patrimonialisation contre la ségrégation : le cas des grands ensembles français

Marc Bertier, Hervé Marchal et Jean-Marc Stébé

Contestant l'idée qu'il suffirait de détruire les grands ensembles pour effacer les problèmes sociaux auxquels on les associe, les auteurs plaident, au contraire, en faveur de leur patrimonialisation afin de les revaloriser et qu'ils retrouvent leur fonction initiale de lieu d'habitation de qualité.

Il est aujourd'hui avéré que les grands ensembles français, constitués en grande partie de logements sociaux, connaissent depuis plus de trente ans et les premières émeutes au sein des quartiers de la périphérie de Lyon – ce que les médias ont alors appelé « l'été chaud des Minguettes » – un discrédit socialement partagé qui porte tant sur leur forme urbaine (barres et tours) et leur localisation (périphérie des villes) que sur leur composition sociale (concentration de populations déshéritées). Face à ce triple discrédit, les grands ensembles se sont retrouvés pris dans une spirale ségrégative comme le décrit au début des années 1990 Jean-Marie Delarue dans son rapport au ministre de la Ville. Afin d'endiguer cette logique de « relégation » (Delarue 1991), les politiques de la ville apportent essentiellement une réponse de type spatialiste et concentrent leurs efforts sur la transformation du bâti et la requalification des espaces afin de changer l'image de ces quartiers d'habitat social. Autrement dit, il est question d'agir sur l'espace pour espérer faire naître de nouveaux comportements synonymes d'une vie sociale plus intégrante et inclusive. Mais n'est-ce pas là une croyance fondée sur la conviction discutable que l'espace détermine les manières de vivre, de penser, de sentir et d'agir ?

L'ensemble des processus qui ont mené à la ségrégation des grands ensembles, voire à leur ghettoïsation (Lapeyronnie 2008), a posé, et pose encore, la question de leur existence même. Dès lors, ne faut-il pas s'interroger sur le fait de savoir s'il est pertinent ou non de les détruire pour régler le « malaise des banlieues » ? Pendant longtemps, à la différence de nombreux décideurs politiques, les chercheurs en sciences humaines et sociales et même certains bailleurs sociaux se sont opposés à cette mesure radicale que représente la démolition des grands ensembles. Les raisons invoquées insistaient alors sur l'intensité des relations de voisinage tissées au cours du temps à partir d'espaces devenus familiers. Mais plus encore, il était souvent rappelé l'importance des emprunts en cours contractés par les bailleurs sociaux et le manque chronique de logements sociaux qui rendaient inenvisageables la démolition massive des grands ensembles. Dans ce sens, comment ne pas rappeler qu'aujourd'hui ce déficit de logements sociaux reste d'une grande actualité en France, dans la mesure où, en 2013, la Fondation Abbé Pierre recense 5,2 millions de personnes se trouvant fragilisées par la crise du logement (en instance d'expulsion, vivant dans des copropriétés insalubres...)¹. Mais la détérioration de plus en plus marquée du cadre bâti, l'accentuation des discriminations, du chômage et de la délinquance, entre autres, ont eu raison de la position initiale des chercheurs en sciences sociales. Aussi ont-ils rejoint, pour certains d'entre eux, l'avis de nombre d'acteurs politiques souhaitant supprimer les immeubles les plus stigmatisés.

¹ Voir : www.fondation-abbe-pierre.fr.

Quand le postulat spatialiste est convoqué pour justifier la rénovation urbaine

Les pouvoirs publics fondent essentiellement leur argumentation en faveur de la démolition des grands ensembles en insistant sur le coût excessif de leur réhabilitation en raison de l'état de délabrement et de vétusté du cadre bâti. Par ailleurs, ils arguent du fait que détruire des immeubles de grande taille permettra de reconstruire des bâtiments nettement moins imposants (R + 4) ainsi que des maisons individuelles, ce qui aura pour conséquence de lever la critique de l'uniformité et de développer, chemin faisant, la mixité urbaine. En outre, les décideurs politiques développent la thèse selon laquelle les destructions rendront possible l'élimination de la ségrégation sociale et spatiale. C'est ainsi que, au nom du principe de justice reposant sur l'égalité des chances et des conditions, les décideurs politiques retiennent l'option de faire exploser des immeubles au sein des grands ensembles.

Tout se passe comme si les cités HLM étaient des territoires intrinsèquement menaçants et pathogènes susceptibles de contaminer l'environnement urbain et sociétal ; tout se passe comme si les grands ensembles étaient devenus le support d'une mythologie dans laquelle ils apparaissent comme étant à l'origine de tous les maux dont souffre notre société (Stébé et Marchal 2009). L'étrangeté incarnée par la forme urbaine (barres et tours) devient ainsi une « prise », pour reprendre le terme d'Isaac Joseph (1997), c'est-à-dire une accroche concrète et physique à l'origine des comportements ségrégatifs. Il faut toutefois souligner ici que, même si l'on reconnaît que l'espace a des effets sur la vie sociale, cela n'implique pas – et loin de là – que l'on doive adhérer à la thèse d'un spatialisme radical bien souvent manifeste dans les politiques de la ville, thèse affirmant un déterminisme fort du spatial sur le social. En d'autres termes, dire que l'espace exerce des effets sur la vie sociale est une chose, affirmer qu'il agit mécaniquement sur les comportements en est une autre qui relève plutôt d'une croyance soutenue par un postulat écologico-éthologique (Baudin et Genestier 2006).

Il semblerait toutefois que c'est forts d'une telle croyance que les décideurs et les opérateurs de la ville ont décidé, dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine (loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville), d'accélérer et d'accentuer les démolitions de certaines parties des grands ensembles français. Il est question, à travers la politique de démolition-reconstruction prônée par Jean-Louis Borloo lorsqu'il était ministre délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine entre 2002 et 2004, de produire autant un choc psychologique que de créer des possibilités de réaménagement.

Les exéreses urbanistiques pratiquées dans quelques banlieues défavorisées (depuis 2007, la moyenne de logements détruits par an s'élève à un peu plus de 13 000) ont-elles atteint leur objectif ? Ce n'est pas du tout sûr, affirment depuis une dizaine d'années un certain nombre de chercheurs, notamment Pierre Merlin (2010), lesquels soulignent, en effet, combien ces interventions fortement médiatisées ont contribué à accentuer la stigmatisation des quartiers concernés, sans compter qu'elles ont été parfois vécues comme de véritables provocations aussi bien par les habitants eux-mêmes que par les personnes mal ou pas du tout logées. En outre, ces démolitions ne sont-elles pas un aveu d'échec, voire la manifestation d'une volonté plus ou moins avouée des municipalités et des bailleurs sociaux concernés de déplacer des locataires difficiles et insolvables, et d'éviter ainsi d'en accueillir d'autres ? Dans cette logique de destruction, il est question de supprimer du paysage les barres et les tours symboles de représentations négatives. Mais force est de constater que les causes à l'origine de la ségrégation – entendons l'existence d'ostracismes, et plus largement les processus au fondement de la pauvreté – ne sont aucunement éradiqués (Stébé et Marchal 2011).

Pourquoi ne pas patrimonialiser les grands ensembles ?

Les rapports entre réalité bâtie et réalité vécue sont loin de se réduire à une opposition pure et simple comme l'ont montré certains travaux. Nous pensons plus particulièrement aux recherches

menées par Joan Stavo-Debauge et Danny Trom (2004) sur la patrimonialisation du Vieux Lyon. Il s'agit ici de comprendre la complexité entre des arrangements matériels de la ville et des dynamiques sociales afférentes. En l'occurrence, il est question de souligner combien les promoteurs de la patrimonialisation et les habitants du Vieux Lyon (les profanes) ne parviennent pas naturellement à s'entendre sur le sens de ce que doit devenir le quartier. Les militants du patrimoine lyonnais vont s'appuyer sur la « fête populaire des Lumières » pour convier les habitants à une visite nocturne du vieux quartier dont les éléments mis en valeur sont habilement éclairés. Ce travail « d'apprêtement du bâti » s'accompagne de toute une sensibilisation du public à la haute valeur patrimoniale des lieux et à l'importance que revêt l'accueil de visiteurs se rendant par milliers dans un lieu désormais valorisé. Cette recherche montre que l'entreprise lyonnaise de patrimonialisation articule : (1) une intervention sur le cadre bâti ; (2) une esthétisation des valeurs d'authenticité ; et (3) une acceptation par les habitants d'une nouvelle lecture de leur cadre de vie quotidien. C'est dire si les réalités bâties et les réalités vécues peuvent se compléter dans une logique de co-construction. Au regard de cette logique, il est possible de s'appuyer sur cet exemple pour penser une éventuelle légitimation et patrimonialisation des grands ensembles.

La reconnaissance patrimoniale, outre les prix attractifs de l'immobilier, attire car elle offre un cadre de vie atypique et à forte valeur culturelle. Le type architectural hérité d'un habitat autrefois rejeté, voire considéré comme pathogène à l'image de ce qu'est aujourd'hui le grand ensemble, voit reconsidérées aussi bien sa valeur d'usage (qualité de vie) que sa valeur d'échange (gentrification). À cet égard, la Cité radieuse de Marseille montre combien un même bâtiment peut avoir plusieurs significations et connaître diverses valorisations au fil du temps : l'inscription aux Monuments historiques de l'édifice en 1964² a fait évoluer son statut de *maison du fada* – entendons d'un immeuble excentrique ne correspondant pas aux besoins des habitants – au statut de résidence privée patrimonialisée symbolisant l'appartenance à l'*intelligentsia*. D'une façon générale, toute politique patrimoniale recèle en son sein une ambivalence dans la mesure où elle s'inscrit aussi bien dans une logique marchande que dans une logique socio-symbolique.

La nature même des grands ensembles, les révolutions techniques qui ont rendu possibles à la fois leur réalisation, leur impact et leur rôle dans la société, autorisent cette forme urbaine – aussi rejetée soit-elle – à prétendre au titre de patrimoine. Les recherches menées par Vincent Veschambre (2008) ou encore Bruno Vayssière (2000) montrent comment le grand ensemble peut atteindre cette nouvelle légitimité patrimoniale. Il ne s'agit pas ici d'appliquer la patrimonialisation dans son sens historique mais dans son acceptation contemporaine comme facteur de reliance, de reconnexion culturelle, loin de toute stratégie commerciale exclusive ayant tendance à s'imposer à l'heure de la culture de masse comme le prévient Françoise Choay (2009).

Il est question de donner aux grands ensembles, non plus une charge mythique dégradante, mais une valeur objective réhabilitante, autrement dit de renouer avec sa fonction initiale qui est de loger des citoyens tout en évitant le piège de l'élitisation et de la marchandisation. Cette (re)connaissance n'implique pas de patrimonialiser tous les grands ensembles ; preuve en est que, dans le cas de l'architecture industrielle, seules quelques réalisations ont été inscrites « aux Monuments historiques ». Ce qui est à retenir dans le cas spécifique des grands ensembles des années 1950-1970, c'est qu'ils incarnent pour certains d'entre eux des traductions exemplaires du Mouvement moderne. Aussi n'est-il pas étonnant de voir que, au moment où des opérateurs de la ville ont voulu détruire un morceau du « serpent » d'Émile Aillaud construit entre 1957 et 1964 dans le parc des Courtilières à Pantin (région parisienne), un certain nombre d'architectes se sont mobilisés pour rappeler la valeur hautement patrimoniale de cet ensemble immobilier unique. Depuis peu, le fait est avéré que les habitants du quartier nomment le Serpentin « le Monument » (Bertier 2013).

Braquer le projecteur sur les grands ensembles invite à aller à contre-courant des politiques actuelles de démolition-reconstruction en suggérant l'idée que ce type d'architecture, pourtant voué

² Si la Cité radieuse de Marseille a été inscrite « aux Monuments historiques » en 1964, il reste qu'il a fallu attendre 1995 pour voir un appartement dans sa totalité répertorié.

aujourd'hui aux gémonies, pourrait se retrouver au centre des logiques de patrimonialisation, aussi bien impulsées politiquement par le haut que socialement par le bas. Inaugurer une démarche de patrimonialisation des grands ensembles permet ainsi d'achever leur destinée initiale qui était d'offrir un habitat sain et confortable au plus grand nombre. En d'autres termes, faire évoluer les représentations sociales des grands ensembles dans le but de rendre pensable leur patrimonialisation revient à lier, de façon inédite, leur fonction *ab initio*, leur qualité intrinsèque et leur forme urbaine caractéristique à des principes de (re)légitimation.

Les ambiguïtés de la patrimonialisation des grands ensembles

Si la patrimonialisation permet, nous semble-t-il, de réinscrire les grands ensembles dans leur fonction résidentielle, elle soulève néanmoins quelques questions. Tout d'abord, peut-on vivre dans un habitat patrimonialisé aux contraintes fortes car protégé selon des normes administratives rendant difficile la vie quotidienne ? C'est que la politique de patrimonialisation implique un certain nombre d'obligations légales : exigence de laisser la « résidence » accessible aux touristes, interdiction de refaire la façade à sa guise, etc. Puis, la patrimonialisation ne serait-elle pas en réalité une fausse solution à l'habitat populaire, étant donné qu'elle se traduirait aussi et surtout par des logiques de gentrification ? En effet, la patrimonialisation n'est-elle pas un nouveau facteur de stratification sociale ? Enfin, si elle apporte une nouvelle manière de concevoir le destin des grands ensembles d'habitat social et une nouvelle façon de penser les modes d'habiter des classes populaires, cette nouvelle orientation socio-culturelle et politique, entendons la patrimonialisation, peut-elle coïncider avec les préoccupations des populations défavorisées qui y résident actuellement ? Autrement dit, faut-il patrimonialiser les grands ensembles au risque de créer une ambiance socio-architecturale qui ne fasse plus sens aux yeux de ceux qui y résident (Paquot 2010) ?

Il faut toutefois mettre en balance ce risque avec la politique de démolition de certaines barres et tours organisée ces dernières années en France, précédemment évoquée. En effet, à partir du moment où l'on démolit, on supprime radicalement les traces et les marques de celles et ceux qui ont vécu et investi tel ou tel espace ; ce qui revient, comme le soutient Veschambre (2008), à nier symboliquement la vie passée de certains (la mémoire) au profit du bâti et de la matérialité. La patrimonialisation des grands ensembles autorise à penser, au contraire, que les habitants pourront s'inscrire dans une filiation affective et mémorielle, et retrouver ainsi toute leur dignité à résider dans un espace ayant retrouvé une légitimité symbolique. Mais la désirabilité n'est pas uniquement fondée sur des représentations sociales ; elle nécessite également un certain nombre « d'apprêtements » (Stavo-Debauge et Trom 2004), c'est-à-dire des mises en scène de la forme urbaine en tant que telle. C'est précisément en travaillant à la fois à la revalorisation symbolique mais aussi pratique et matérielle de ces grands ensembles que l'on pourra arbitrer entre la perte de la mémoire et des attachements d'un côté, et la pente gentrifiante de l'autre. À n'en pas douter, les grands ensembles ne sont pas dépourvus de qualité en la matière.

Bibliographie

- Baudin, Gérard et Genestier, Philippe. 2006. « Faut-il vraiment démolir les grands ensembles ? », *Espaces et Sociétés*, n° 124-125, p. 207-222.
- Bertier, Marc. 2013. *La ségrégation de la forme urbaine des grands ensembles à travers les représentations sociales*, thèse de doctorat de sociologie, université de Lorraine.
- Choay, Françoise. 2009. *Le Patrimoine en questions : anthologie pour un combat*, Paris : Seuil.
- Delarue, Jean-Marie. 1991. *Banlieues en difficultés : la relégation*, Paris : Syros-Alternatives.
- Joseph, Isaac. 1997. « Prises, réserves, épreuves », *Communications*, n° 65, p. 131-142.

- Lapeyronnie, Didier. 2008. *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris : Robert Laffont.
- Merlin, Pierre. 2010. *Les Grands Ensembles*, Paris : La Documentation française.
- Paquot, Thierry. 2010. *L'Urbanisme c'est notre affaire !*, Nantes : Librairie L'Atalante.
- Stavo-Debaugue, Joan et Trom, Danny. 2004. « Le pragmatisme et son public à l'épreuve du terrain : penser avec Dewey, contre Dewey », *Raisons pratiques*, n° 15, p. 185-226.
- Stébé, Jean-Marc et Marchal, Hervé. 2009. *Mythologie des cités-ghettos*, Paris : Le Cavalier Bleu.
- Stébé, Jean-Marc et Marchal, Hervé. 2011. *La Sociologie urbaine*, Paris : Presses universitaires de France.
- Vayssière, Bruno. 2000. *Réhabiliter*, collection « Architectures de l'habitat », Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) – catalogue Images de la culture (DVD).
- Veschambre, Vincent. 2008. *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Marc Bertier est titulaire d'un master en architecture et docteur en sociologie. Après avoir soutenu une thèse portant sur la relégation des grands ensembles et l'interprétation de l'architecture par le grand public, il mène une activité professionnelle mêlant activité en agence d'architecture, formation et conseil auprès de diverses collectivités territoriales.

Hervé Marchal, maître de conférences en sociologie à l'université de Lorraine à Nancy, réalise au sein du Laboratoire lorrain de sciences sociales (2L2S) de nombreuses recherches sur la ville, l'identité du citoyen et les processus de ségrégation.

Il a entre autres publié *La Diversité : impératif ou idéal ?* (Ellipses, 2010), *L'Identité en question* (Ellipses, 2006), et, avec Jean-Marc Stébé, *La Ville. Territoires, logiques et défis* (Ellipses, 2008) et un *Traité sur la ville* (Presses universitaires de France, 2009).

Jean-Marc Stébé, professeur de sociologie à l'université de Lorraine, réalise au sein du Laboratoire lorrain de sciences sociales (2L2S) de nombreuses recherches sur les quartiers d'habitat social, les fragmentations territoriales et les utopies urbaines.

Il a notamment publié *La Crise des banlieues* (Presses universitaires de France, 2010), *Le Logement social en France* (Presses universitaires de France, 2009) et, avec Hervé Marchal, *Sociologie urbaine* (Armand Colin, 2010), *La Ville au risque du ghetto* (Lavoisier 2010), *Que sais-je ? La sociologie urbaine* (Presses universitaires de France, 2010) et *Mythologie des cités-ghettos* (Le Cavalier Bleu, 2009).

Pour citer cet article :

Marc Bertier, Hervé Marchal & Jean-Marc Stébé, « La patrimonialisation contre la ségrégation : le cas des grands ensembles français », *Métropolitiques*, 16 mai 2014.
URL : <http://www.metropolitiques.eu/La-patrimonialisation-contre-la.html>.